



Fiches-labels

Le label Cosmébio pour les cosmétiques et produits d'hygiène

Le label Cosmébio indique que les cosmétiques ou produits d'hygiène respectent le premier cahier des charges de Cosmébio, prédécesseur de Cosmos.



Les produits certifiés avant 2017 portent ce label, moins exigeant. Les garanties apportées sont essentiellement environnementales et liées à la composition des produits. Si le logo Cosmébio est succédé de la mention Cosmos organic, il s'agit d'un produit respectant le cahier des charges du label COSMOS, mais certifié par

Le label Cosmébio.

L'avis d'écoconso

Cosmébio est un label qui proposait un cahier des charges propre avant l'arrivée du cahier des charges [COSMOS](#). Cela concerne les produits conçus jusqu'en 2017. Il est un peu moins exigeant que le label COSMOS organique.

Le pourcentage de 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle est à relativiser. En effet, « origine naturelle » indique un produit transformé et les procédés de transformation peuvent être polluants et/ou affecter la qualité finale du produit. Ainsi, une huile végétale estérifiée n'aura plus la même qualité qu'une huile végétale authentique. Elle sera pourtant quantifiée dans les 95% d'ingrédients d'origine naturelle.

Les produits cosmétiques comportent souvent 50 à 80% d'eau par définition non certifiable en bio. Cependant, Cosmébio comptabilise indirectement une part d'eau dans les ingrédients bio en prenant en compte dans le calcul global les hydrolats et les dilutions de certains concentrés ou extraits végétaux. Ainsi, un hydrolat contient en moyenne 99,5% d'eau pour 0,5% de molécules végétales, ce qui fait donc monter la proportion d'ingrédients bio dans le total du produit.

Il est donc difficile pour les consommateurs et consommatrices de se faire une idée précise de la part vraiment naturelle et bio dans un produit. La possibilité d'ingrédients de synthèse à concurrence de 5% reste interpellante, même si bon nombre d'ingrédients problématiques sont bannis.

Résumé des critères

Le label Cosmébio contient divers critères :

- des critères liés à la teneur en **ingrédients naturels** d'un produit cosmétique ou d'hygiène (minimum 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle, minimum 95% d'ingrédients bio sur l'ensemble des végétaux - devant représenter 1% minimum d'ingrédients bio - et maximum 5% d'ingrédients synthétiques au total du produit).
- des critères **environnementaux** (transformation, fabrication, nettoyage, emballage, recyclage).
- des critères liés au **bien-être animal** (tests).

S'agissant du label précédent Cosmos, les produits associés répondent donc à l'ancien cahier des charges de Cosmébio.

Produits concernés

On peut trouver ce label sur des produits cosmétiques et des produits d'hygiène.

Portée du label

Ce label contient :

- des critères **environnementaux** : **oui**
- des critères **sociaux** : **non**
- des critères liés à la **santé** : **non**
- des critères liés au **bien-être animal** : **oui mais** seulement sur les produits finis

Critères du label

Voici les grands principes auxquels tous les produits labellisés Cosmébio sont soumis :

- Minimum 95% d'**ingrédients naturels** ou d'origine naturelle et maximum 5% d'ingrédients synthétiques : minimum 10% de l'ensemble des ingrédients issus de l'**agriculture bio** et minimum 95% des ingrédients végétaux issus de l'agriculture bio.
- Prise en compte de **critères environnementaux** pour l'obtention des matières premières, la transformation, le nettoyage, l'emballage, la biodégradabilité du produit, le recyclage...
- Procédés de transformation et de fabrication **non polluants**.
- **Interdiction** de pesticides de synthèse, de conservateurs et de matières premières sujets à controverses écologiques ou sanitaires (notamment les matières premières issues de la pétrochimie).
- **Interdiction de tests sur les animaux** pour les produits finis.



Logo indiquant que le cosmétique est bio selon le 1^{er} cahier des charges créé par l'association :

95% minimum d'ingrédients d'origine naturelle sur le total du produit (eau et minéraux considérés comme naturels)

95% minimum d'ingrédients bio sur l'ensemble des végétaux

10% minimum d'ingrédients bio sur le total du produit (eau et minéraux considérés comme non bio car on ne les cultive pas)



Logo indiquant que le cosmétique est naturel selon le cahier des charges actuel COSMOS :

Sur le total du produit, limitation de l'origine pétrochimique (liste d'ingrédients autorisés avec dosage maximal), ce qui revient *in fine* à environ **95% minimum d'ingrédients d'origine naturelle**



Logo indiquant que le cosmétique est bio selon le cahier des charges actuel COSMOS :

Sur le total du produit, limitation de l'origine pétrochimique (liste d'ingrédients autorisés avec dosage maximal), ce qui revient *in fine* à environ **95% minimum d'ingrédients d'origine naturelle**

95% minimum d'ingrédients bio sur l'ensemble des ingrédients pouvant être bio (tels que les végétaux, la cire d'abeille, le lait...)

20% minimum d'ingrédients bio sur le total du produit (10% pour les produits à rincer et minéraux - eau et minéraux considérés comme non bio car on ne les cultive pas)

Source [Cosmebio](#)

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Le document est indisponible.

Gestion du label

Ce label est détenu par COSMEBIO, association professionnelle française de cosmétique écologique et bio : www.cosmebio.org.

Contrôle

Un contrôle indépendant peut être réalisé par des organismes accrédités : bureau veritas, cosmécert et écocert.

Lien vers le catalogue de produits labellisés

Le [catalogue de produits](#) est disponible sur le site de Cosmébio.

Site

[Site de Cosmébio](#).

Voir aussi

- La [fiche-label de Cosmos](#)

- [A quels labels reconnaît-on un cosmétique écologique ?](#)
- [Où trouver des cosmétiques naturels faits en Belgique ?](#)
- [Made in Belgium : où acheter un produit fait en Belgique ?](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/node/2304>